

Peillon : la République totalitaire en quatorze compétences...



Article rédigé par *Marion Duvauchel*, le 12 janvier 2017

[Source : Marion Duvauchel]

Manuel Valls est une montgolfière qui descend doucement et qui va se poser quelque part, nul ne sait encore où précisément, mais sans aucun doute en rase campagne. Arnaud Montebourg a l'air de sortir d'une bande dessinée pour la classe aristocratique ou de rentrer d'une chasse au snark ou au boujeum. Emmanuel Macron s'est définitivement positionné sur les seules questions économiques, ce qui pour un homme marié à son professeur de philosophie serait en droit de nous étonner si nous avions encore quelques illusions sur la nature de notre enseignement philosophique. Il n'est plus qu'un outil de propagande.

La preuve en est l'homme vraiment dangereux de ce quarteron de socialistes : Vincent Peillon. Lui, c'est un homme dangereux : c'est un rhétoricien hors pair, et même tout simplement un sophiste. Il manie le verbe à la perfection, avec une aisance à tomber à la renverse. Le grand firmament des pacifiques est un ciel qui lui est totalement inconnu. C'est un adepte de la République de *Platon* autrement dit, c'est un violent. Il l'a expliqué très méthodiquement, ce qu'il veut, c'est une nouvelle religion, celle de la laïcité, qui finirait l'œuvre entreprise depuis 1789, mais qui est demeurée inaboutie dans le domaine de la morale et de la spiritualité, demeurée entre les mains de l'Eglise catholique. Et puisque le protestantisme ne peut pas être acclimaté en terre latine, il faut une nouvelle religion : la laïcité. Il faut les prêtres : les socialistes, et tout l'apparatchik pour faire vivre ce nouveau culte. On se souvient des fruits merveilleux que cela a donné en Russie. La religion nouvelle n'est en réalité que le culte des Lumières modernisé par Vincent Peillon, qui veut offrir un nouveau roman national, pour remplacer celui de François Furet... Cet homme veut devenir président, il convient donc de se mobiliser.

Récemment, en campagne pour la présidence, il s'est vanté de la réforme dont il est l'auteur et que, a-t-il souligné, en gentilhomme, Mme Belkacem ne fait qu'appliquer. On ne peut pas toujours tricher : je conçois, elle applique...

Je ne sais si c'est à lui qu'on doit le référentiel de 14 compétences que les scribes inspirés de l'EN ont fait paraître l'an dernier et qui constitue la nouvelle charte du personnel éducatif.

Mais ce document peu connu, hormis des enseignants, mérite quelques commentaires.

D'abord, il abolit toute distinction entre professeurs et personnels de l'éducation. Pourquoi en effet s'obstiner à distinguer dans l'ensemble du personnel éducatif un type spécifique qui s'appelle l'enseignant et qui aurait encore une dignité particulière ? Puisque désormais « tous préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière, en excluant toute discrimination ». On a compris que le premier travail du professeur est un travail de formatage au nouveau culte. Travail qui se fait « en référence à des principes éthiques qui fondent leur autorité ». On a bien lu, leur autorité.

Je n'ai pas compris si les femmes de ménage sont incluses dans le personnel d'éducation. J'ai le plus profond respect pour leur personne, elles sont souvent aimables, chaleureuses, simples, mais ne sont généralement pas en contact avec les élèves dans les lycées, parfois avec les enseignants les plus matinaux... Elles partent lorsqu'ils arrivent.

Ce texte qui est la doctrine nouvelle de l'EN comporte une liste de 14 compétences (où se mêlent d'ailleurs comme partout où l'intelligence classificatoire domine sans autre réflexion, les savoirs, les savoir-faire, les

principes, et les connaissances de base. Cela s'appelle une « énumération chaotique », dans la langue des professeurs de lettres. Mais elle n'a aucun effet comique. Elle sidère et ahurit le lecteur. C'est sans doute son objectif : accabler les esprits pour leur ôter ce qui pourrait leur rester encore de capacité critique, bref de liberté.

Tous ces personnels désormais indifférenciés sont tenus de s'y connaître, je cite : en histoire de l'éducation, ils sont tenus de ne rien ignorer des différents systèmes éducatifs européens, des concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'ado, et du jeune adulte, il leur faut maîtriser une langue vivante, (l'anglais et sous peu l'arabe j'imagine), savoir conduire un entretien, animer une réunion, pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation, ils sont tenus de coopérer avec les parents d'élève, de connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux, de compléter leurs connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques, de se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques, et bien sûr d'offrir un modèle linguistique pertinent pour faire accéder tous les élèves au langage de l'école, de prendre en compte les préalables et les représentations sociales (**genre** - eh oui, genre !-, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.

Et bien sûr, ils doivent pouvoir recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.

Quant à punir ou sanctionner un comportement inapproprié, il n'en est pas fait mention. Mais comme le professeur aura manqué à ses devoirs en n'adoptant pas la stratégie idoine pour prévenir tous comportement inapproprié, nul doute qu'il sera désormais tenu pour seul responsable en cas d'« émergence des dits comportements ».

Autrement dit, la seule autorité n'est même plus celle qui émane de l'enseignant, mais celle que lui octroie avec générosité la République...

La seule distinction que maintient la charte des compétences, c'est celle entre les *professeurs documentalistes* et le reste de la profession. Outre le « tronc commun », (je ne vois pas comment on peut appeler cette liste invraisemblable) ces « professeurs » doivent aussi maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information.

En toute logique, ils sont donc plus qualifiés que les enseignants. Pourquoi n'ont-ils pas exigé, soutenus par les syndicats, toujours prêts pour des combats ineptes, un salaire correspondant à ce surcroît de compétences ?

Je ne vois qu'une réponse : ils n'ont pas lu ce document.

Vincent Peillon s'est donc vanté de cette réforme, en soulignant évidemment toutes les iniquités qu'elle a fait disparaître et tous les résultats merveilleux que nous pouvons tous vérifier dans nos vies quotidiennes, surtout les enseignants...

La Charte de compétences est l'outil juridico-administratif de la nouvelle religion qu'il entend bien mettre en place : celle de la république et de l'implacable répression de toute liberté pédagogique qui frappe les écoles depuis sa parution.

Le modèle républicain de V. Peillon est une République qui interdit toute diversité dans les schèmes de transmission éducatifs, et qui spolie la famille de son droit de transmettre les grands « patterns » de conduites qui sont le plus souvent transmis par et dans les familles. D'ailleurs, elles ont en général bien compris ce qui les attendaient.

La République de Vincent Peillon ressemble à la république platonicienne, ce rêve, cette chimère philosophique, géométrique et même dumézilienne, qui commence par le groupe des artisans, cultivateurs, produit la caste des guerriers, et fait surgir la question du « législateur ». Si Platon chasse les poètes de la cité, c'est parce que ce sont eux qui transmettent l'« épistémé » de la société à laquelle ils appartiennent, à

travers les mythes, et ces mythes, ce sont les mères et les nourrices qui les racontent aux enfants. Et comme on sait, les chrétiens disposent d'un grand texte qui gouverne leur *épistémé*, fût-ce inconsciemment, de manière diffuse, et donc qui gouverne une anthropologie et une éthique.

Vincent Peillon a contribué à détruire cette partie de l'élite de la nation que constituait un corps enseignant différencié, conscient de sa mission spécifique. La réforme de Vincent Peillon est une réforme criminelle, - une de plus.

Il a contribué à dresser contre la République les familles musulmanes désormais spoliées de leur droit de transmettre les valeurs et les schèmes de conduite qui sont les leurs, rigoristes, certes, puritains, mais certainement pas antirépublicains. Cela s'appelle la tolérance que de les respecter, et cela ne faisait pas d'elles des familles de djihadistes. Quand l'islam a commencé de comprendre qu'on voulait lui arracher le droit de transmettre les normes culturelles qui sont les siennes, il a commencé de haïr les valeurs prétendues de la République.

Si nous voulons donner une chance de paix pour notre pays, il ne faut surtout pas voter pour Vincent Peillon. La République de Vincent Peillon est une république totalitaire
M. François Fillon devient président de la république, il devra abroger la charte des compétences, redonner aux écoles de l'autonomie, aux professeurs leur dignité et leur autorité. Autrement dit, le droit de sanctionner les comportements non pas « inappropriés », mais répréhensibles, violents, haineux. Cela porte un nom : la méchanceté. Et M. Fillon devra aussi redonner aux écoles le droit de nommer ce qui est. En langue populaire, d'appeler un chat, un chat !